ONELIFE

FONDS D'ASSURANCE SPÉCIALISÉ

UNE CORDE SUPPLÉMENTAIRE À LA GESTION INDIVIDUELLE

A propos de la gestion individuelle

Les clients patrimoniaux sont à la recherche de solutions de planification financière sur-mesure. L'assurance vie luxembourgeoise permet un haut degré de personnalisation grâce aux véhicules qu'elle propose et qui offrent une gestion individuelle.

	Contrat OneLife				
Type de gestion	Individuelle		Collective		
Montant de la prime	≥ 125 000 EUR		≥ 100 000 EUR		
Type de véhicule	Fonds Interne Dédié (FID)	Fonds d'Assurance Spécialisé (FAS)		Fonds Interne	Fonds Externe
	Gestion sous mandat	Gestion conseillée	Buy & Hold	Collectif (FIC)	(FE)
Gestionnaire d'actifs externe	Oui*	Non		Oui*	Non
	Choix des sous-jacents en fonction de la catégorie du souscripteur selon la circulaire 15/3 du CAA				

^{*} Soumis à l'approbation de OneLife et du Commissariat aux Assurances (CAA). Possibilité d'avoir plusieurs dépositaires et gestionnaires d'actifs

3 possibilités de gestion individuelle

	Gestion sous mandat	Gestion conseillée	Gestion Buy & Hold
Comment ça marche?	La gestion du portefeuille est déléguée à une société de gestion au choix du souscripteur	Le souscripteur reçoit des conseils en investissement, qu'il valide au cas par cas	Le souscripteur choisit lui- même les actifs logés au sein du véhicule avec une perspective long terme
Les plus	Gestion en fonction du profil défini ensemble avec le souscripteur, active selon les conditions du marché	Liberté de gestion car le souscripteur reste décideur de sa stratégie, tout en bénéficiant de conseils	Univers d'investissement sans contrainte*
Les moins	Aucune intervention du souscripteur dans la stratégie mise en place	Univers d'investissement plus restreint	Pas de gestion active
Pour qui?	Investisseur souhaitant déléguer l'entièreté de la gestion de son contrat	Investisseur souhaitant être conseillé et impliqué dans la gestion de son contrat	Investisseur à la recherche d'actifs plus spécifiques sur le long terme
Véhicule au sein du contrat	Fonds Interne Dédié	Fonds d'Assurance Spécialisé Gestion conseillée**	Fonds d'Assurance Spécialisé Buy & Hold**

^{*} Dans le respect de la circulaire 15/3 du CAA et sous réserve d'acceptation par OneLife

^{**} Véhicules disponibles pour certains pays comme la France, le Luxembourg, le Portugal. Sous réserve d'acceptation par OneLife.

Le Fonds d'Assurance Spécialisé (FAS)

Les deux formes de FAS – Gestion conseillée et Buy & Hold – sont disponibles aux clients selon :

 Leur catégorie de souscripteurs telle que décrite par la lettre circulaire 15/3 du Commissariat aux Assurances

Catégorie de souscripteurs	Investissement minimum dans l'ensemble des contrats auprès de la compagnie d'assurance (EUR)	Fortune mobilière nette déclarée (EUR)	
N	Catégorie par défaut		
Α	125 000	> 250 000	
В	250 000	> 500 000	
С	250 000	> 1 250 000	
D	1 000 000	> 2 500 000	

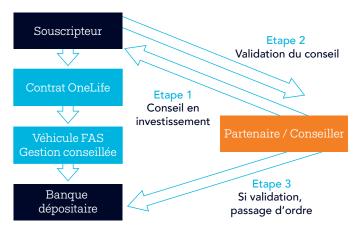
• Leurs objectifs d'investissement (gestion active ou détention long terme)

Aperçu des options et modalités

Fonds d'Assurance Spécialisé	Gestion conseillée Client A, B, C et D	Gestion Buy & Hold Client A, B, C et D	
Prime minimum	125 000 EUR		
Fortune mobilière nette	250 000 EUR		
Objectifs d'investissement	Arbitrages possibles selon les conditions de marché	Pas de gestion active (détention long terme sans opération)	
Investissements sous-jacents	OPC, ETF UCITS, produits structurés*	Univers d'investissement sans contrainte* incluant fonds immobiliers, private equity, produits structurés	

^{*} Dans le respect de la circulaire 15/3 du CAA et sous réserve d'acceptation par OneLife

FAS Gestion conseillée : en pratique



Rôle et responsabilités

- Le partenaire occupe le rôle de conseiller vis-à-vis du client
- Le souscripteur valide ou non les conseils suggérés
- Le conseiller procède au passage d'ordre en direct avec la banque dépositaire si le souscripteur valide les conseils

Important - Pour occuper le rôle de conseiller, le partenaire doit absolument être soit un conseiller agréé (eg. Conseiller en Investissement Financier en France - CIF), une société de gestion agréée ou une banque.

Nouveau!

OneLife met à disposition de ses partenaires une plateforme en ligne pour effectuer les arbitrages dans le cadre de FAS Gestion conseillée gérés au sein de contrats OneLife. Une solution 100% digitale et sécurisée.

- Autonomie: diversité et liberté de choix des sous-jacents au sein du véhicule
- Simplicité : investissements effectués par le conseiller au travers d'une plateforme banque dépositaire intuitive ou de la nouvelle plateforme d'arbitrages en ligne OneLife
- Transparence: consultation en ligne pour le client au travers de notre plateforme sécurisée yourassets
- Portabilité : en cas d'expatriation, consulter nos experts afin de s'assurer de la conformité avec le nouveau pays de résidence

À propos de OneLife

OneLife a pour ambition de bousculer les idées reçues quant à l'assurance-vie. Spécialisés dans ce secteur depuis 30 ans, nous développons des solutions de planification financière transfrontalières pour des clients fortunés dans toute l'Europe et au-delà.

Qu'il s'agisse d'épargne à long terme, de planification successorale ou simplement de comprendre comment mieux gérer votre patrimoine, nous nous employons à fournir des solutions sophistiquées, conformes et innovantes conçues pour s'adapter à chaque individu et à l'évolution de ses besoins.

En s'appuyant sur un solide réseau de partenaires choisis, comprenant des banques privées, des family offices et des conseillers financiers indépendants, notre équipe dynamique d'experts internationaux offre une approche novatrice qui permet de comprendre et d'anticiper les besoins des clients fortunés dans un monde en pleine mutation.

Avec plus de 7 milliards d'euros d'actifs sous gestion, OneLife est membre du Groupe APICIL, 3è groupe de protection sociale en France, engagé en assurance-vie et assurance santé, retraites, produits d'épargne et services financiers connexes.

Le contenu de cette brochure promotionnelle est uniquement destiné à fournir des informations générales sur les produits et services offerts par la compagnie d'assurance-vie The OneLife Company S.A. (OneLife). Il ne constitue pas une offre pour la souscription d'un produit d'assurance. OneLife ne garantit pas que les informations contenues dans cette brochure soient complètes, exactes ou à jour au moment où elle est distribuée. Ces informations ne constituent pas non plus une forme quelconque de conseil juridique, fiscal ou en matière d'investissement et ne doivent donc être utilisées que conjointement à un avis professionnel approprié obtenu d'une source professionnelle qualifiée, indépendante et adéquate.



linkedin.com/company/the-onelife-company



vimeo.com/the1lifeco

